

OBJET :**Subventions communales et autres organismes 2023****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**RÉUNION 1^{er} JUIN 2023

N°21-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers absents excusés : 5
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 24 mai 2023

Le 1^{er} juin deux mil vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS		X		X
Mme Marine DE TAFFIN		X		X
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ		X		X
M. Bertrand LACCOURS	X			
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Philippe DUFOUR a été élu secrétaire de Séance

Madame Nadia BERCKMANS a donné procuration à Madame Christelle LAGRAVE

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Laurence GODARD-DEBIZET

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Madame Marine DE TAFFIN a donné procuration à Monsieur Éric FRON-ORTIN

Monsieur Cyril HASBROUCQ a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Pour voter en leur lieu et place.

Subventions communales et autres organismes 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enveloppe budgétaire des subventions communales prévue au compte 65748, votée lors du précédent conseil municipal du 27 mars 2023, est d'un montant global de 5 000 €.

Madame le Maire rappelle également les modalités d'attribution des subventions communales auprès des associations. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention les associations ont l'obligation de fournir un dossier complet et de présenter un projet détaillé d'intérêt communal.

Madame le Maire informe que seulement deux Associations Savignacaises ont établi une demande de subvention communale :

- Le carré culturel
- Savignac en transition

Le Conseil municipal,

Art. 1^{er} – DECIDE la répartition des aides municipales au titre de l'année budgétaire 2023 comme suit :

Associations communales	1 ^{er} Montant proposé par Madame le Maire	VOTE du Conseil Municipal	Montant accordé
L'Atelier d'Alizarine	Pas de demande de subvention cette année		
Descends Danse	Pas de demande de subvention cette année		
Hatha Yoga	Pas de demande de subvention cette année		
Marche et découvertes Nord-Libournais	Pas de demande de subvention cette année		
Savignac en fête	Pas de demande de subvention cette année		
L'amicale des propriétaires terriens	Pas de demande de subvention cette année		
Le carré culturel	300 €	POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NPPV : 0	300,00 €
Savignac en transition	300 €	POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NPPV : 1	300,00 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNES			
Souvenir Français	100 €	POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NPPV : 0	100,00 €
Comité du Jumelage du Pays de Guîtres	100 €	POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NPPV : 0	100,00 €
TOTAL	800 €		800,00 €

Art. 2 : DECIDE de laisser une réserve de 4200 €.

Art.1 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :